



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 6 septembre 2022, à 19 : 30 h, au 563 rue Main, le conseil municipal de la Municipalité de Bury prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

1. Dérogation mineure demandée par monsieur Luc Turcotte (2022-02)
Propriétaire du 830 route 108
Matricule : 2842-92-0560
Lot : 4 773 411

Demande de dérogation mineure en lien avec le règlement de lotissement pour avoir un frontage à 3.53m de largeur.

2. Dérogation mineure demandée par monsieur Yvon Turcotte (2022-03)
Propriétaire au 830 route 108
Matricule : 2842-92-0560
Lot : 4 773 411

Demande de dérogation mineure en lien avec le règlement de lotissement pour avoir un frontage à zéro.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Bury, ce 22 août 2022

Louise Brière

Directrice générale et greffière-trésorière